

## **RAPPORT N°181 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 1<sup>er</sup> JUIN 2019**

Ce rapport de SOS-Torture/ Burundi couvre la période du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins une (1) personne a été assassinée au cours de la période : la victime est une sentinelle égorgée dans la commune Mugongo-Manga.

Le rapport évoque aussi huit (8) arrestations arbitraires. Les victimes sont des membres de l'opposition, parti CNL essentiellement, mais aussi deux (2) jeunes élèves accusés de gribouillage de la photo du président Pierre Nkurunziza dans les manuels scolaires.

Le cas de l'activiste des droits de l'homme Germain Rukuki est également soulevé dans ce rapport : son affaire a été mise en délibéré pour la 2<sup>e</sup> fois à la Cour d'Appel de Ntahangwa.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Des individus non identifiés ont assassiné Léonard Muzakare à Ijenda, commune Mugongomanga, province Bujumbura le 26 mai 2019 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime a été égorgée. M. Muzakare a été attaquée à son lieu de travail au bureau de la poste d'Ijenda où il prestait comme sentinelle de garde.

Sos-Torture/Burundi note que la police d'Ijenda a annoncé l'arrestation de quatre (4) suspects. La victime était également un membre de la milice imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD.

### **2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique**

- Des agents du service national des renseignements ont arrêté Nathan Barampama, Hilaire Banyansekera et Baudouin dans la commune Buhiga, province Karusi (centre-est du pays) le 25 mai 2019. Les trois (3) hommes sont des responsables locaux du parti d'opposition CNL. M. Barampama est le responsable du CNL dans la province Karusi et M. Banyansekera en est le

secrétaire provincial. Ils ont été arrêtés après une réunion des nouveaux organes de leur parti.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires visant à intimider constamment les membres de l'opposition dont le parti CNL. Les responsables de ce parti avaient pourtant informés l'administration locale de l'intention de tenir cette réunion, comme l'exige la loi.

- Des agents de police ont arrêté Charles Karakura sur la colline Kazeba, commune Gitanga, province Rutana (sud-est du pays) le 27 mai 2019. Des proches rapportent que l'ordre de l'arrêter émane de l'administrateur communal de Gitanga, Aaron Nduwabike. M. Karakura est accusé de « trafic d'êtres humains » après avoir embauché une domestique.

Sos-Torture Burundi note une arrestation arbitraire et des accusations sans preuves portées contre M. Karakura. Les proches craignent pour sa sécurité.

- Des agents de police ont arrêté Adrien Nkezimana et Israël Hatungimana dans la zone Kizuka, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 28 mai 2019. Des proches rapportent que les deux hommes sont des militants du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Ils ont été arrêtés alors qu'ils venaient faire une déposition comme témoins à charge d'une violente agression dont la victime est un autre membre du parti CNL nommé Jean Claude Ndayishimiye. Des témoins rapportent que ce dernier a été violemment tabassé par des membres de la milice imbonerakure dirigés par Gilbert Hakizimana le 25 mai 2019. Les deux militants arrêtés s'apprêtaient à faire des dépositions comme témoins contre M. Hakizimana.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires et un déni de justice visant à protéger les agresseurs et à punir les victimes. Les deux militants du parti CNL sont victimes de leur appartenance politique et de leur volonté de voir les instances judiciaires rendre justice pour la victime de coups et blessures. Les auteurs présumés des coups violents sont en liberté, leur victime est encore hospitalisée suite aux coups reçus et les témoins à charge sont incarcérés pour les faire taire.

- Des agents de police ont arrêté Vénuste Akimana (15 ans) et Elvin Dushime (15 ans) à leur école à Rwisabe, commune Mutaho, province Gitega (centre du

pays) le 29 mai 2019. Les deux jeunes garçons étudient au lycée Saint Vincent de Paul de Rwisabe. Ils sont accusés de « gribouillage » de la photo du président Pierre Nkurunziza se trouvant dans les manuels scolaires.

Sos-Torture/Burundi note à nouveau des cas d'arrestations arbitraires pour une situation où le règlement scolaire aurait suffi pour sanctionner les fautifs. Les deux garçons ont été libérés le 30 mai 2019 mais contraints à continuer à comparaître. Ce n'est pas la première fois que des services de sécurité s'en prennent à des enfants pour les mêmes motifs.

### **3. L'affaire du défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki mis en délibéré pour la 2<sup>e</sup> fois**

Sos-Torture/Burundi a appris la mise en délibéré pour la seconde fois de l'affaire du défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki ce 31 mai 2019. Le dossier en appel de M. Rukuki se trouve devant la Cour d'Appel de Natahangwa (nord de la ville de Bujumbura) depuis 2018. Cette juridiction d'appel avait déjà pris l'affaire en délibéré à la fin d'une audience publique que la Cour avait organisée en itinérance à la prison de Ngozi en date du 26/11/2018. Depuis cette période, la Cour d'Appel de Natahangwa n'a jamais rendu le verdict. Sos-Torture/Burundi note au contraire des manœuvres dilatoires visant à faire trainer la procédure : la cour a annoncé à la défense que le dossier de M. Rukuki avait disparu. Ce n'est qu'en avril de cette année que le dossier a été « retrouvé ».

L'affaire du défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki est mise en délibéré pour la 2<sup>e</sup> fois après le remplacement de certains juges. Pour rappel, M. Rukuki a été injustement condamné à 32 ans de prison après son arrestation le 15 juillet 2017 à son domicile à Bujumbura. Il est victime de ses activités passées comme défenseur des droits de l'homme au sein de l'organisation Acat-Burundi. Sos-Torture/Burundi implore la justice Burundaise à faire preuve d'indépendance et d'impartialité afin de lire la loi et appliquer le droit dans cette affaire.



SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE